



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 19671

Texte de la question

M. Jean-François Chossy alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la réglementation qui encadre le transport sanitaire en ambulance ou en VSL. Il semblerait que les entreprises de ce secteur ne soient pas soumises à des règles strictes concernant le personnel qui effectue le transport des enfants ou des adultes handicapés : pas de brevet de premiers secours, pas de formation adaptée au handicap. De récentes affaires de pédophilie et de maltraitance envers des enfants handicapés utilisateurs des transports sanitaires dont la presse s'est fait écho ont profondément choqué les parents. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la réglementation qui s'impose à cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19671

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2539

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)